



Visite d'étude

11/11/2022

DOCUMENT DE CONCLUSION

Visite d'étude de RAN Praticiens

30 juin – 1^{er} juillet, Nuremberg, Allemagne

Coopération entre les ONG, le secteur de la sécurité et les autres acteurs en Allemagne

Principaux résultats

Dans le domaine de la prévention et de la lutte contre l'extrémisme violent, les ONG et les autres acteurs non impliqués dans la sécurité, peuvent constituer (ou être déjà) des partenaires actifs et fiables en matière de sécurité nationale et régionale. Dans certains cas, cette relation prend la forme d'une collaboration implicite et indirecte, dans laquelle les ONG qui interviennent dans le secteur de la réadaptation contribuent, grâce à leur travail, à des sociétés plus sûres. On peut également trouver d'autres formes de coopération active entre les ONG (et autres organisations/institutions non impliquées dans la sécurité) et les acteurs du secteur de la sécurité, comme la police ou les agences de renseignement. Pourtant, une telle coopération reste contestée par les praticiens, souvent en raison de la crainte d'une sécurisation du travail social et pédagogique non orienté vers la sécurité. Par conséquent, les avantages que pourrait apporter une coopération entre les acteurs du secteur de la sécurité et les autres sont parfois totalement ignorés et, lorsqu'ils existent, ne sont pas toujours exploités de façon optimale.

Afin d'améliorer leurs connaissances et d'étoffer leur panoplie d'outils pratiques sur la façon d'organiser cette coopération, les praticiens se sont rendus au « Centre de conseil sur la radicalisation » de l'Office fédéral allemand des migrations et des réfugiés (BAMF en Allemand). Le Centre de conseil coordonne un réseau de projets de prévention tertiaire et de soutien familial menés par des ONG et des organismes publics allemands. Il est donc au cœur d'une coopération mise en place dans le domaine de la prévention secondaire et tertiaire de l'extrémisme islamiste en Allemagne. Le principal objectif de cette visite d'étude est d'obtenir des informations sur les différents mécanismes de coopération et de coordination mis en place en Allemagne entre les parties prenantes du secteur de la sécurité et les autres dans différents contextes. Le but est ainsi d'aider d'autres praticiens européens à continuer de développer leurs propres modèles de coopération.

Voici une présentation rapide des principaux points abordés, suivie des recommandations formulées.

Points forts de la discussion

La principale discussion a permis de connaître le point de vue de nombreux professionnels, de la police criminelle (par le biais des mécanismes de coordination fédéraux et nationaux) jusqu'aux praticiens ne travaillant pas pour l'État. Voici un récapitulatif des principaux points abordés.

Mécanisme de coordination national : le mécanisme de coordination mis en place par le Centre de conseil sur la radicalisation du BAMF s'attache à réunir tous les acteurs concernés de la société civile et des différents organismes de l'État. Il sert ainsi d'interface entre les organismes du gouvernement et les acteurs de la société civile afin de réunir les atouts des domaines d'expertise respectifs de tous les acteurs impliqués (sécurité, financement public, capacités de réseau stratégique du côté du gouvernement et expérience pratique profondément ancrée, expérience dans le travail sur un projet, approches de travail variées complémentaires du côté des ONG). Pour bénéficier d'une coopération réunie à cet égard, il est nécessaire de mettre en place des plateformes d'échange continu entre tous les acteurs impliqués. Ces plateformes offrent la possibilité d'échanger au sujet des difficultés et des développements pratiques, en dépassant le cadre professionnel et géographique de chaque institution.

Mise à disposition d'une hotline centrale : la mise en place d'une hotline centrale reconnue au sein du BAMF s'est avérée efficace pour apporter une aide rapide et personnalisée en cas de (soupçon de) radicalisation. Les personnes qui appellent la hotline pour obtenir des conseils sont principalement les parents et proches de personnes radicalisées ou exposées à un risque de radicalisation. Arrivent tout de suite après les professionnels et l'entourage privé plus large des personnes impactées, puis les professionnels du système scolaire. En bas du tableau, on trouve les employeurs et les autorités puis enfin les personnes directement affectées qui souhaitent prendre leurs distances par rapport au milieu extrémiste et sont les moins nombreuses à appeler.

Partenaires sur le terrain : un des principaux intérêts de la hotline est sa fonction distributive. Les professionnels qui tiennent la hotline (travailleurs sociaux, psychologues, anciens officiers de police, entre autres) dispensent des conseils généraux et apportent leur soutien à l'appelant tout en faisant en sorte de déterminer si une aide supplémentaire doit être apportée sur le terrain. Lorsque c'est le cas, l'appelant est orienté vers un des programmes menés sur le terrain, en fonction de sa situation géographique. Toutefois, généralement, le centre de conseil est en mesure d'apporter un soutien important aux personnes qui ne se sentent pas capables de gérer des questions telles que la conversion à l'Islam de leurs enfants, élèves ou amis, sans qu'il soit nécessaire de les adresser à des programmes de soutien locaux.

Coopération au cas par cas entre la police et les ONG : lorsqu'une coopération étroite entre la police et les ONG impliquées dans le dossier est souhaitable, il est essentiel, pour obtenir des résultats, d'assurer une continuité au niveau du personnel en charge de répondre aux appels. La coopération dépend de processus de renforcement de la confiance mutuelle qui pourraient pâtir (de part et d'autre) d'une rotation importante des membres des équipes. Une fois en place, toutefois, une telle coopération donne la possibilité de mettre en place un processus global de gestion et d'analyse des dossiers prenant en compte à la fois la sécurité et les problèmes rencontrés par les professionnels et les personnes qu'ils soutiennent. Du point de vue de la police, la gestion des cas sur le long terme, y compris au niveau des efforts de désengagement et/ou de déradicalisation, peut constituer un aspect clé de la gestion des menaces. Parallèlement, les praticiens des ONG peuvent eux aussi tirer profit d'une telle coopération, en bénéficiant d'une sécurité renforcée en cas d'intervention auprès de personnes violentes, mais aussi en obtenant le point de vue de la police sur le développement de l'individu, qui peut venir compléter de façon pertinente leurs propres analyses.

Procédures opérationnelles standardisées : lorsque l'on travaille sur un sujet aussi sensible et personnel que le désengagement, la déradicalisation et la réadaptation, la mise en place de procédures opérationnelles

standardisées offre le point de départ d'une coopération efficace en matière de sécurité et dans les autres domaines. « Qui a besoin d'être informé par qui, sur quoi et quand ? » : ces questions doivent être abordées et des protocoles doivent être mis en place dès le début. Ces questions doivent tenir compte de la nécessité pour l'ONG du praticien de respecter ses propres normes professionnelles et éthiques (dont des limites strictes en matière de partage d'informations) ainsi que du besoin de partager les informations, tout particulièrement en cas de risque d'automutilation ou de violences infligées à autrui. Une mise au point sur les aspects particuliers des lois sur la protection des données doit être combinée à des conseils juridiques pertinents. Ceci exige de consacrer du temps et des efforts (ce qui a ses limites) mais l'expérience de l'Allemagne a montré que cela peut fonctionner.

Modes de coopération formalisés et non formalisés : si les procédures opérationnelles standardisées sont capitales, il est également primordial de mettre en place des formats d'échange non formalisés pour instaurer une relation entre les acteurs de la sécurité et les autres. Ils doivent venir compléter les réunions formelles régulières et offrent l'occasion aux acteurs de se prouver mutuellement qu'ils sont disponibles.

Souplesse nécessaire pour étendre la coopération : selon les besoins de chaque cas, il peut être nécessaire et utile d'inclure aussi les acteurs et institutions spécifiques qui ne font pas part habituellement d'un mécanisme de coopération donné. Si le système judiciaire est concerné, il peut être de la plus haute importance d'impliquer la direction de l'établissement pénitentiaire ou un agent de probation afin d'aligner les mesures prises et de veiller à ce que le dossier soit géré de manière compatible. Dans d'autre cas, il peut être nécessaire d'impliquer les services de protection de l'enfance et des jeunes. Pour pouvoir coopérer étroitement lorsque c'est nécessaire, des processus de renforcement de la confiance et d'échange doivent être mis en place très tôt et ne pas être limités à l'équipe centrale impliquée dans le mécanisme de coopération.

Recommandations

Les recommandations sont basées sur les présentations réalisées durant la visite au BAMF.

Principales conditions préalables de coopération : plusieurs conditions préalables fondamentales à satisfaire peuvent être identifiées afin qu'une coopération saine puisse être mise en place entre l'ONG et les professionnels de la sécurité :

- Confiance
- Transparence
- Coopération ouverte
- Égalité en tant que partenaires
- Responsabilité partagée

L'importance de la continuité doit aussi être soulignée. Une continuité au niveau des réunions et des équipes est importante pour que les conditions préalables mentionnées plus haut puissent être satisfaites et que les missions de chacun puissent être clairement définies. Enfin, la coopération doit reposer sur une stratégie et un plan d'action fondés sur des directives claires et un cadre juridique bien défini.

Valeur ajoutée : la coopération entre les instances de sécurité et la société civile conduira à la détection précoce et à la prévention de la radicalisation et donc à l'élargissement du groupe cible qui se verra étoffé par la participation d'institutions et d'ONG. La possibilité de commencer à prendre en charge les problèmes plus tôt permettra de progresser plus rapidement dans les dossiers et de mettre en place une coopération de meilleure qualité et plus efficace entre les acteurs. Ceci permettra alors d'adopter une approche multidisciplinaire dans chacun des dossiers.

Limites : des limites doivent être fixées en termes de coopération. Les acteurs doivent se contenter de partager les informations strictement nécessaires à chaque dossier, et ce uniquement avec les personnes ayant la nécessité de les connaître. Chacun doit rester dans ses domaines de spécialisation. Les ONG ne sont pas des organismes de sécurité et réciproquement. Par ailleurs, la coopération ne doit pas être unilatérale et tenir compte des objectifs et du travail des partenaires. Enfin, il est important de respecter le cadre légal et procédural.

Enseignements et difficultés en matière de coopération entre ONG / organismes de sécurité : si, à l'évidence, la coopération entre ONG et organismes de sécurité présente des avantages, elle s'accompagne aussi de difficultés :

- La réussite n'est pas facile à mesurer : quels sont les chiffres/statistiques ?
- Le cadre législatif limite involontairement les acteurs.
- L'intégration des praticiens du secteur de la santé mentale dans la coopération n'est pas simple
- Discuter ouvertement des « problèmes » / échecs.

Principaux points à retenir pour bien comprendre la coopération entre ONG et acteurs du secteur de la sécurité :

- La coopération entre les deux est possible.
- Des directives de coopération doivent être formulées.
- Un jeu de rôles peut aider à mieux cerner le rôle de chacun.
- Désignation de référents dans chaque commissariat/prison/école/etc.
- Approche multidisciplinaire de la gestion des cas
- Continuité dans les équipes en charge de la gestion des cas dans les organisations.

Suivi

Les participants ont formulé plusieurs suggestions :

- Ils souhaiteraient que davantage de visites d'étude soient organisées sur le thème de la coopération entre ONG et organismes de sécurité, et bénéficier d'un apprentissage plus approfondi. Pour aller plus loin, nous devons aussi examiner les échecs et les enseignements tirés au lieu d'étudier des versions idéalisées de la coopération.
 - o Ateliers pratiques sur la coopération, présentant les meilleures pratiques et les problèmes rencontrés.
- Étude du rôle des prisons dans ces coopérations.

Pour approfondir

- Office fédéral des migrations et des réfugiés, [Centre de conseil sur la radicalisation](#).
- [Document spécialisé du RAN – Rôle des organisations de la société civile dans le travail de sortie](#), 2022.
- [Document de synthèse du RAN – Travail interinstitutionnel et prévention de l'extrémisme violent » I](#), 2018.
- [Document de synthèse du RAN – Travail interinstitutionnel et prévention de l'extrémisme violent » II](#), 2019.
- [Visite d'étude du RAN à Paris sur la « gestion efficace de la continuité de l'accompagnement à la libération de prison »](#), 2021.
- [Groupe de travail Réadaptation du RAN – Combattants terroristes étrangers de retour et leur famille : points de vue des praticiens sur l'amélioration du processus de retour](#), 2021.